

Assemblée générale du conseil municipal tenue le lundi 16 janvier 2012 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier	Madame Lucienne Fortin
Monsieur Jean-Pierre Chalifoux	Madame Johanne Bonenfant

Absence motivée Madame Ginette Lamoureux

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente



ASSISTANCE

Mesdames Claudette Lyrette, Hélène Hubert, Patricia Dionne, Annette Côté, Hélène Landry, Reine Simard et Geneviève Calvé

Messieurs Édouard Langevin, Gaston Guindon, Jean-Claude Lyrette, Gilles Lyrette, Rhéaume Lyrette, Gérard Coulombe, Jean-Jacques Bilodeau, Normand Gendron, Jacques Lacourcière, Guy Gendron, Denis Bélanger et Benoît Brunet



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès verbaux
 - 3.1 Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 5 décembre 2011
 - 3.2 Adoption du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 décembre 2011
 - 3.3 Adoption du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 décembre 2011
4. Adoption des comptes et rapports
 - 4.1 Adoption des comptes payés durant le mois de décembre 2011
 - 4.2 Adoption des comptes à payer du mois de décembre 2011
 - 4.3 Adoption des comptes à payer du mois de janvier 2012
 - 4.4 Acceptation des dépenses incompressibles pour l'exercice 2012
 - 4.5 Acceptation du rapport semestriel du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011

5. Correspondance

- 5.1 CHGA / Proposition publicitaire Clé en main
- 5.2 Comité des Loisirs / demande d'aide financière pour l'organisation de l'activité Plaisirs d'hiver journée défi en patins qui se tiendra le 11 février, et l'autorisation pour l'installation de la photo de Mlle Jessica Lamoureux, et demande pour l'aménagement d'un local fermé.
- 5.3 Proclamation de la municipalité Février 2012 mois du cœur
- 5.4 MRC demande pour la nomination d'un substitut pour remplacer, le cas échéant le représentant désigné sur le comité technique en loisirs de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

6. Invitation / formation / information / félicitation / remerciement Colloque-congrès / demande de don / adhésion

7. Incendie / Sécurité civile

8. Aménagement, Urbanisme, Développement, et Règlement

9. Voirie

10. Hygiène du milieu

11. Loisirs, Culture et Tourisme

- 11.1 Service de conciergerie pour activité des jeunes de l'école Sacré Cœur le 3 février 2012

12. Autres sujets et documents le cas échéant

- 12.1 Identification d'une date pour adoption du budget 2012
- 12.2 Nomination de deux personnes pour siéger sur le comité du Syndicat

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

2012-G-1601-01

Ouverture de la présente assemblée

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu à 19 heures que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012- G-1601-02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour et le sujet suivant est ajouté par le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux

12.3 Embauche secrétaire administrative

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté plus l'ajout à l'item 12.3 question sur l'embauche de la secrétaire administrative résolution 2011-E-2802-03

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-1601 - 03

Adoption du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 5 décembre 2011

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que le procès verbal de l'assemblée générale du 5 décembre 2011 soit adopté avec la correction apportée à la note 4.5 qui doit se lire comme suit :

4.5 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité (reporté ultérieurement)

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2011-G-1601 - 04

Adoption du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 décembre 2011

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que le procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 décembre 2011 soit adopté tel que rédigé.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012- G-1601-05

Approbation des comptes payés durant le mois de décembre 2011

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois de décembre 2011 pour la somme de 47 758.65 \$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012-G-1601-06

Approbation des comptes payables du mois de décembre 2011

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables pour la somme de 70 257.62 \$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et autorise la directrice générale à les payer.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012-G-1601-07

Approbation des comptes payables du mois de janvier 2012

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables du mois de janvier 2012 pour la somme de 13 634.82 \$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et autorise la directrice générale à les payer.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées et autorisées selon l'article 954 du code municipal soit 1/12 du budget 2011.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012-G-1601-08

Acceptation du rapport semestriel du 01 juillet 2011 au 31 décembre 2011

Adoption du rapport semestriel du 01 juillet 2011 au 31 décembre 2011

Dépôt du rapport semestriel cumulatif de l'état des activités financières de la municipalité pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011

Le dépôt du rapport semestriel a été remis aux membres du conseil lors du caucus pour le budget tenu le mercredi 14 décembre 2011.

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance du rapport semestriel cumulatif concernant les revenus et dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011.

Il est proposé par le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant que le conseil accepte le rapport semestriel cumulatif tel que déposé.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012-G-1601-09

97.3 CHGA FM / Proposition publicitaire Clé en main

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité accepte la proposition présentée par la Radio 97.3 CHGA FM au montant de 1 260 \$ pour l'année 2012.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-1601-10

Comité des Loisirs / demande d'aide financière et diverses

Considérant que le Comité des loisirs organise l'activité du défi en patins le samedi le 11 février 2012

Il est proposé par la conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant qu'un montant de 200\$ soit accordé au comité des loisirs et autorise le comité à faire une petite cérémonie afin de faire l'installation de la photo de Mlle Jessica Lamoureux décédée tragiquement. Il est également résolu que la municipalité fasse l'aménagement d'un local fermé au grenier du centre afin que le 3^e Comité des loisirs puisse entreposer leurs affaires

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-1601-11

Proclamation de la municipalité de Grand-Remous
Février 2012 est le mois du cœur

La conseillère madame Ginette Lamoureux appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous proclame le mois de Février 2012 mois du cœur.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de **cette résolution est unanime.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-1601-12

MRC demande pour la nomination d'un substitut pour remplacer, le cas échéant le représentant désigné sur le comité technique en loisirs de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la conseillère madame Johanne Bonenfant soit nommée substitut pour remplacer, le cas échéant le représentant désigné sur le comité technique en loisirs de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-1601-13

Service de conciergerie pour l'activité des jeunes de l'école Sacré Cœur de Grand-Remous

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité défraie le service de conciergerie pour l'activité des jeunes de l'école Sacré-Cœur qui se tiendra le vendredi 3 février 2012 au Centre Jean-Guy Prévost.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-1601-14

Identification d'une date pour adoption du budget 2012

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller Monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que l'assemblée pour l'adoption du budget 2012 se tienne le mercredi 25 janvier 2012 à compter de 19 heures au Centre Jean-Guy Prévost.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012-G-1601-15

Nomination de deux personnes pour siéger sur le comité du Syndicat

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que le maire monsieur Yvon Quevillon et la directrice générale madame Betty McCarthy soient nommés pour siéger sur le comité de travail du Syndicat.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012-G-1601-16

Résolution portant le numéro 2011-E-2802-03

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la résolution portant le numéro 2011-E-2802-03 soit discuté en comité.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Cette période a débutée à 19 heures 40

2012-G-1601-17

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu à 20 heures que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale

